

En Normandie, Terre Solaire et Soledra réalisent un projet solaire en toiture en AC en tiers-investissement

Installée sur le toit de l'atelier de Thermocoax à Caligny, dans l'Orne, la centrale solaire en autoconsommation de 550,56 kW produira annuellement 485 MWh d'électricité au bénéfice de l'entreprise qui fabrique des solutions de chauffage et de capteurs thermiques sur place. Terre Solaire a installé la centrale et Soledra a agit en tant qu'investisseur.



Image : Terre Solaire

Terre Solaire et **Solédra** ont travaillé ensemble afin d'installer 1448 panneaux solaires pour une puissance de totale de 550,56 kWc sur la toiture de 2750m² de l'entreprise Thermocoax à Caligny, dans l'Orne. Dans le détail, Terre Solaire a développé et construit la centrale photovoltaïque, tandis que Soledra a fournit l'investissement en tant que tiers-investisseur.

« Solédra se positionne comme un véritable partenaire stratégique et financier puisqu'elle permet à une entreprise de répondre aux obligations

réglementaires de notre époque sans avoir à supporter d'investissement, explique Quentin Verbecke, directeur Métier Énergie chez Solédra. Le fonctionnement est simple : nous investissons finalement pour eux dans une installation photovoltaïque en échange de l'exploitation de leur toiture, dont le potentiel était inexploité jusqu'ici ! C'est gagnant-gagnant : pour cette entreprise, pour nous, mais aussi pour l'environnement. »

Dès sa mise en service prévue en janvier 2022, la centrale solaire devrait produire 485 MWh d'électricité solaire chaque année. Celle-ci sera directement consommée sur place, dans les ateliers de production loués par Thermocoax qui y fabrique des solutions de chauffage et de capteurs thermiques.



Le bâtiment de l'entreprise située à Caligny, dans l'Orne (61).

Image : Terre Solaire

Terre Solaire et Soledra réitèrent ainsi leur collaboration pour faciliter l'équipement des entreprises en dispositifs de production d'énergies renouvelables. Au rappel, les deux entreprises normandes avaient signé une convention de coopération le 19 mai dernier pour se renforcer sur le marché de la couverture solaire de bâtiments, dans le contexte de la Loi Energie et Climat 2019 qui impose à toute nouvelle construction de plus de 1000 m² de se couvrir au moins 30 % de panneaux solaires ou de végétalisation.

Les deux partenaires avancent dans le communiqué relatif à l'opération que « les centrales photovoltaïques comme les solutions de financement sont d'ores et déjà prêtes à s'adapter aux futures réglementations comme la loi « Climat et Résilience » applicable dès Janvier 2023 ».

<https://www.pv-magazine.fr/2022/01/10/terre-solaire-et-soledra-realisent-un-projet-solaire-en-toiture-en-ac-en-tiers-investissement-en-normandie/>